

# MODALITES FINANCIERES

## FRAIS DE SCOLARITE 2024 – 2025

Les frais de scolarité sont destinés à couvrir les frais de salaires des enseignants et la location et l'entretien des locaux. C'est la contrepartie au choix fait de professionnalisation.

Pour l'année 2024 - 2025 le montant de la scolarité s'élève à 2 260€ annuels par enfant. Ce montant est inchangé par rapport à l'année précédente.

Il est appliqué une réduction par famille de 15% à partir de 2 enfants et de 25% à partir de 3 enfants.

**L'ensemble des frais fera l'objet d'une facture par famille dès l'inscription.**

La scolarité payée par les familles ne couvre pas le coût réel de celle-ci. Près de 10% est financé par des dons et 10% par les activités de financement organisées par l'école. L'école a donc durablement besoin de donateurs ! Nous vous remercions de votre aide dans la recherche de nouveaux soutiens.

## FRAIS DE SURVEILLANCE DES ENFANTS DURANT LA PAUSE DEJEUNER

Ce service est assuré à la base par des enseignants de façon à assurer le sérieux et la continuité du service. Des bénévoles viennent en appui. Ce service est proposé à raison de :

- **100€** pour une année complète 4 jours par semaine
- **75€** pour une année complète 1, 2 ou 3 jours par semaine

Il sera possible de bénéficier à titre gracieux de ce service de façon exceptionnelle en prévenant la directrice.

Ces frais sont payés avec la scolarité. Ces frais ne peuvent pas être financés par une bourse.

## FRAIS d'INSCRIPTIONS et de REINSCRIPTIONS

Soucieux de limiter au maximum les contributions des parents, ces frais sont calculés au plus juste. Ils sont acquis à l'école dès leur versement et servent à couvrir :

- Les frais administratifs et de communication de l'école.

Ils sont fixés à **100€** par famille pour les nouvelles inscriptions.

Ils sont minorés à **70€** par famille pour des réinscriptions.

- Le coût des fournitures pédagogiques comprenant la location des livres fournis par l'école. Le coût facturé par an sera de **65€** par élève.